

**COMMISSION
LOCALE
DE L'EAU DU
BASSIN VERSANT
DU GAPEAU**

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION
DU 8 JUILLET 2014**

**Nombre de représentants
à la CLE : 35
Présents : 23
Pouvoirs : 4
Excusés : 4**

L'an deux mille quatorze le huit juillet à quatorze heures trente, la Commission Locale de l'Eau du Bassin Versant du Gapeau s'est réunie salle André Malraux, espace Bouchonnerie, à Pierrefeu-du-var, pour sa séance.

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- Monsieur Patrick MARTINELLI, Président de la CLE
- Madame Christine SANDEL, Conseil Régional PACA
- Monsieur Roger ANOT, Belgentier, CCVG
- Madame Catherine DURAND, La Crau
- Monsieur Gérard PUVEREL, La Farlède
- Madame Isabelle MONFORT, Hyères
- Monsieur Joël PERENON, Méounes-les-Montrieux
- Monsieur Paul PELLEGRINO, Puget-Ville
- Monsieur Joseph FABRIS, Signes
- Monsieur ROSTIN MAGNIN, Solliès-Toucas

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- Monsieur Bernard SIMONDI, Chambre d'agriculture du Var
- Monsieur Joanin MAILHAN, Chambre de commerce et d'industrie du Var
- Madame Josette FAYS, Association Var Inondation Ecologisme
- Monsieur Franck CHAUVET, Fédération Départementale des associations syndicales d'hydraulique
- Monsieur Louis FONTICELLI, Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Monsieur Claude BASTOUILL, Association Varoise pour la sauvegarde de l'agriculture, de la nature et de l'environnement
- Madame Chantal DANIEL, UFC que choisir
- Madame Mélanie KLOBB, CIL de la Vallée de Sauvebonne
- Madame Andrée PELLEGRINO, Syndicat agricole et horticole d'Hyères

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés :

- Monsieur Pierre Gaudin, Secrétaire Général, Préfecture du Var

- Madame Sandrine SELLIER-RICHEZ, DDTM
- Monsieur Francis DAUPHINOT, DDTM
- Monsieur Philippe PIERRON, AERM
- Monsieur Michel NIVEAU, ONEMA

Etaient présents :

- Madame Anna MORISSET, Conseil Régional PACA
- Madame Magali ROUX, TPM, Contrat de baie des îles d'Or
- Monsieur Guirec QUEFFELOU, TPM, Contrat de baie des îles d'Or
- Monsieur Gilles CAUVIN, Chambre d'Agriculture du Var
- Monsieur Fabien CHRISTIN, CEREG INGENIERIE
- Monsieur Eric MEYNARD, Pierrefeu-du-var
- Madame Châu TON, SMBVG, Pierrefeu-du-var

Etaient excusés :

- Monsieur Claude ARIELLO, Carnoules
- Monsieur Michel ARMANDI, Collobrières
- Monsieur Philippe LAURERI, Solliès-Pont
- Monsieur Damien CHOUTET, Délégué militaire départemental



Les diaporamas diffusés en séance sont transmis avec le compte-rendu.

Patrick MARTINELLI ouvre la séance.

Il remercie les intervenants du Conseil Régional, de TPM, de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée, du Bureau d'études CEREG, et de la Chambre d'agriculture du Var.

Pierre GAUDIN précise que le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau est installé. Une gouvernance active est nécessaire à la construction du projet de SAGE. Une démarche dynamique existe désormais autour de ce projet. Il faut continuer dans cette voie et réaliser les études nécessaires à une gestion intégrée du bassin versant du Gapeau. Une réunion d'étape est prévue par le Préfet fin septembre, début octobre.

Pierre GAUDIN précise qu'il s'agit d'une séance informelle dans l'attente de l'arrêté modificatif de composition de la CLE en cours de préparation par la Préfecture. Lors de cette séance, la CLE prendra des validations de principe qui seront formalisées lorsque l'arrêté modificatif de la composition de la CLE sera effectif.



Point 1 : Point sur l'installation du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau

Cf. diaporama

Point 2 : Présentation des études relatives à l'élaboration du SAGE et du calendrier prévisionnel 2014

Louis FONTICELLI précise qu'une étude de la continuité écologique est indispensable sur le bassin versant du Gapeau.

Isabelle MONFORT précise qu'une étude de la continuité écologique a été réalisée sur le Gapeau par la Ville d'Hyères

Mélanie KLOBB souhaite que le CIL de la vallée de Sauvebonne soit associé à la Commission thématique inondation qui sera constituée lors de la phase de concertation pendant la phase de diagnostic.

Andrée PELLEGRINO rappelle que des études préalables avaient été réalisées par l'ancien Syndicat Mixte mais que les usagers sont dans l'attente que des travaux soient réalisés.

Patrick MARTINELLI précise que les études préalablement réalisées doivent être actualisées et complétées car elles datent pour certaines d'environ dix ans. Les données climatiques, hydrologiques, hydrauliques, topographiques sur lesquelles reposent les expertises et les techniques proposées ont évolué depuis.

Pierre GAUDIN appuie cette position en précisant qu'une mise à jour significative de ces études doit être faite. Les travaux à réaliser doivent reposer sur des études solides pour garantir le bon usage des deniers publics.

Sandrine SELLIER-RICHEZ répond aux interrogations de Josette FAYS sur l'ancienneté des études en précisant que les débits de crue, la pluviométrie, les données climatiques ont évolué en 10 ans. De plus, une gestion intégrée du bassin versant du Gapeau, c'est-à-dire prenant en compte l'ensemble des usagers, les enjeux économiques du bassin versant et l'environnement, est nécessaire sur le bassin versant du Gapeau. Le SAGE est l'outil de planification qui répond à cette demande.

Il est proposé à la CLE de valider le calendrier prévisionnel 2014.

**La Commission Locale de l'Eau
Du Bassin Versant du Gapeau,
Valide le calendrier prévisionnel 2014 tel qu'il a été présenté**

Point 3 : Présentation de la Charte Régionale de l'Eau et appel à candidature à l'AGORA

Anna MORISSET présente la Charte Régionale de l'Eau et l'appel à candidature à l'AGORA.

La Fédération départementale des associations syndicales d'hydraulique et la Fédération du var pour la pêche et la protection du milieu aquatique ont adhéré à la Charte Régionale de l'Eau.

Il est proposé à la CLE d'adhérer à la Charte Régionale de l'Eau et de faire acte de candidature à l'AGORA.

**La Commission Locale de l'Eau
Du Bassin Versant du Gapeau,
Adhère à la Charte Régionale de l'Eau
Et souhaite faire acte de candidature à l'AGORA**

Point 4 : Points divers sur les études et programmes en cours :

1. Intervention de TPM pour le contrat de baie des îles d'or

Patrick MARTINELLI précise que l'élaboration du SAGE du bassin versant du Gapeau demande des délais plus longs que pour le contrat de baie des îles d'or.

Pierre GAUDIN et **Philippe PIERRON** précisent qu'une articulation forte doit exister entre le SAGE et le contrat de baie des îles d'or. Un volet inondation (impact des crues sur les milieux) est intégré au contrat de baie des îles d'or.

Guirec QUEFFELOU précise que cette transversalité existe entre les deux outils. La chargée de mission du SAGE participe au Comité technique et financier du contrat de baie. Par ailleurs, les membres de la CLE sont également membres du Comité de baie.

Isabelle MONFORT rappelle l'urgence d'agir face aux crues pour la ville d'Hyères.

Claude BASTOUILL rappelle que le contrat de baie a pour objectif de définir des actions sur le bassin versant pour améliorer la qualité de l'eau dans la baie. Par ailleurs, les fiches actions du contrat permettent de définir les maîtres d'ouvrage et les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ces actions.

Franck CHAUVET propose qu'une commission thématique Contrat de baie soit créée pour une meilleure articulation entre les deux outils.

2. Intervention de l'AERMC pour les études sur les volumes maximums prélevables et les ressources majeures

Claude BASTOUILL et **Andrée PELLEGRINO** précisent que les conclusions de l'étude ciblent particulièrement la profession agricole alors que d'autres sources de pollutions (caravaning, décharge sauvage, etc.) existent sur le bassin versant. Egalement beaucoup d'agriculteurs achètent leur eau à la Société du Canal de Provence, peu prélèvent dans la nappe.

Isabelle MONFORT précise que les conclusions des premières phases de l'étude volumes maximums prélevables doivent être prises avec précaution.

Philippe PIERRON en réponse à Isabelle MONFORT précise qu'il s'agit de recommandations faites aux maîtres d'ouvrage, des décisions au niveau local sont à prendre mais aussi de manière collective en CLE. Les phases 5 et 6 de l'étude des

volumes maximums prélevables sont encore à réaliser dans le cadre du SAGE. Les volumes prélevés ont été quantifiés. Il s'agit désormais de déterminer les volumes prélevables et de définir une répartition de ces volumes entre les usagers. Il précise que l'ensemble des usagers est visé dans cette étude et non uniquement le monde agricole.

Franck CHAUVET précise que la commune de la Londe les Maures est concernée par la masse d'eau « alluvions du Gapeau » et fait partie de la zone de répartition des eaux (ZRE). Il précise qu'il serait intéressant de revoir le périmètre du SAGE en conséquence.

Philippe PIERRON en réponse à une question posée par le Conseil Régional précise qu'il n'y a pas eu de recensement des forages abandonnés. La CLE peut par ailleurs écrire une préconisation dans le SAGE permettant de reboucher les forages abandonnés dans l'objectif de protéger la nappe.

Francis DAUPHINOT précise en réponse à Josette Fays que la DDTM prend acte que des caravanes sont installées sur le secteur du Plan du Pont sans installation d'évacuation particulière.

Paul PELLEGRINO ajoute que la Commune de Puget ville connaît le même problème.

3. Intervention du bureau d'études CEREG pour la Chambre D'Agriculture du Var sur le volet agricole de l'étude sur les volumes maximums prélevables

Louis FONTICELLI précise que les débits minimums biologiques devront être précisés.

Franck CHAUVET précise que la SCP devra justifier des ressources prélevées importantes.

Josette FAYS précise que la rivière source est en assec. Les prélèvements de la société du canal de provence doivent être revus.



Patrick MARTINELLI clôture la séance.

Levée de séance à 18h00

Le Président de la CLE
Patrick MARTINELLI